

Louis Joseph REYNAUD
(Marseille, 2 juin 1861-Marseille, 29 novembre 1933),
Son-Cot (prov. de Thai-nguyên, Tonkin)
planteur de café

À distinguer de son homonyme Louis Reynaud,
également planteur de café,
administrateur de la [Compagnie agricole indochinoise](#)
et directeur de sa plantation de Van-lai (Nord-Annam),
puis directeur de la concession Antoine Michaud à Pleiku

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1898)

Les linhs-co dont nous avons annoncé la fuite de la concession Reynaud, après avoir tué leur caï dans la forêt, à coups de cognée, se seraient réfugiés sur le territoire de Luang-Tam-ky. — Nous disons bien : *sur le territoire* de Luang-tam-ky et non *chez* Luang-tam-ky car, paraît-il, il faut bien distinguer entre les deux.

Luang-tam-ky est un brave homme : c'est entendu; mais on ne sait pas au juste ce qui se passe sur son territoire.

On nous apprend qu'un des linhs déserteurs vient d'être arrêté. Le fusil dont il était porteur et un paquet de cartouches ont été retrouvés.

SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1900)

Reynaud et Blanc Song-cot, par Thai-nguyên

Primes aux planteurs.
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1900)

Reynaud, Blanc et Cie 400 p.

PRIMES AUX PLANTEURS FRANÇAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1902)

PRIMES À L'AGRICULTURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1904)

Province de Thai-Nguyén : MM.... Reynaud Blanc et Cie 800 p.

HANOÏ
CONCOURS AGRICOLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1905)

..... Les bouteilles et pots de lait frais, les fromages s'étaient, excitant la convoitise des gourmets. MM. Virot, Reynaud et Blanc, Borel, Gobert et Gilbert ont apporté leurs bons produits.

IMPRESSIONS D'UN RURAL AU CONCOURS
par Grandchamp
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1905)

MM. Reynaud, Blanc 15 p. 00

Thai-Nguyen
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1906, 2^e édition, p. 1, col. 6)

On nous écrit :

Je vous donne ci-après les détails sur un acte de piraterie qui a été commis près d'ici. Vous rendriez service à la province en publant ce que vous croirez utile pour bien faire connaître la façon dont a été gérée la province et la délégation de Cho-Chu, par le prédécesseur de M. Maire.

Voici les faits . Dans la nuit du 20 an 21 courant, une bande de pirates sous les ordres des nommés Luu évadé de la prison de Thai-Nguyén en août 1903 et Hoa (évacué du pénitencier de Cho-Chu en décembre 1905) avec 5 ou 6 complices armés de fusils, lances et coupe coupe, sont entrés dans la maison d'un **métayer de la concession Reynaud-Blanc et Cie**, ont attaché le mari et la femme et, après les avoir roués de coups, les ont chauffés pour leur faire dire où étaient cachées leurs piastres.— Le mari est très grièvement brûlé aux mains et aux pieds, la chair de ses doigts se détache et laisse les os à nu ; il a reçu en plus quatre coups de lance au bas du dos.

Les chauffeurs n'ayant pu obtenir de savoir où étaient les piastres sont partis en faisant main basse sur tout ce qui avait une valeur quelconque.

Il faut que Luu et Hoa soient des professionnels, puisqu'ils avaient été condamnés en 1903 pour des faits semblables, à des peines graves.

Aussi nous [ne] nous sommes jamais expliqués pourquoi des gens aussi dangereux, eussent été employés à des travaux isolés et sans surveillance.

L'un s'évada en 1903 étant à plusieurs kilomètres de Thai-Nguyén, où quatre prisonniers sous la surveillance d'un seul linh-co coupaient des feuilles de bambous.

Hoa et quatre de ses camarades étaient employés à des travaux légers dans la délégation de Cho-Chu, au lieu d'être aux travaux de route ; il y avait qu'un seul linh de planton sans armes pour les surveiller — ils assommèrent le linh, s'emparèrent d'un mousqueton 1892, d'une quarantaine de chargeurs et purent descendre jusqu'à Saulot [Son-côt], sans que personne ne fût prévenu. Heureusement pour nous, les temps sont changés et monsieur Maire, qui a réussi à faire arrêter tous les évadés qui s'étaient réfugiés dans la province de Bac-Giang, nous débarrassera, nous en sommes sûrs, de tous ceux qui restent dans la province de Thai-Nguyén.

Primes à l'Agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1907)

Reynaud Blanc et Compagnie 600

L'IMPÔT NÉCESSAIRE
sur les concessions non encore mises en valeur au Tonkin
par Maurice VIOLETTE,
député d'Eure-et-Loir
(*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1913)

Outre l'instance de Peretti, lequel réclame 5 millions de piastres de dommages-intérêts au Protectorat, celui-ci est actionné en ce moment par les concessionnaires dont les noms suivent :

	fr.
Reynaud, Blanc, pour	562.500

THAÏ-NGUYEN
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 février 1914, p. 5, col. 4)

M. van Vollenhoven* visite la région. — [...] Lors du retour sur Hanoï, ces Messieurs se sont arrêtés à Song-Cot, sur les plantations Reynaud, Blanc et Cie, où ils ont vu employeurs et employés en plein travail de fumure des cafériers et de mise en place des jeunes plants.

Malheureusement, il était déjà tard, cinq heures du soir, et les visiteurs n'ont pu rester que quelques minutes. M. Van Vollenhoven s'est montré très satisfait de ce qu'il a pu voir et a promis de revenir pour une visite plus longue.

Ajoutons que les plantations Reynaud, Blanc et Cie comptent parmi les plus importantes et les mieux soignées.

Le borer a fait pas mal de ravages l'année dernière, une moyenne de 20 % des cafériers ont dû être arrachés et brûlés. Toutefois, ils sont actuellement tous remplacés.

LISTE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
ET DU NORD-ANNAM POUR L'ANNÉE 1922
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1922)

Reynaud, Louis	60	Propriétaire exploitant	Son-cot
----------------	----	-------------------------	---------

Hanoï
NAISSANCE
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1923)

Nous apprenons avec plaisir les naissances survenues le 1^{er} juin à l'hôpital de Lanessan de Mireille Louise, Josette Reynaud, fille de M^{me} et M. Joseph Louis Reynaud [fils de Louis], planteur, croix de guerre à Son Côt, par Phu-Da-Phuc (Thai-Nguyén).

Élections
(*L'Écho annamite*, 14 septembre 1926)

Hanoï. — Les élections pour le renouvellement biennal de la chambre d'agriculture du Tonkin ont eu lieu dimanche ; ont été élus MM. Chouquet, Farreras, **Reynaud**, Verneuil, Guillaume et Sarthe, tous propriétaires de plantations au Tonkin.

La production du thé au Tonkin
par P. BRAEMER,
chef du Service de l'agriculture du Tonkin.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 mai 1927)

[...] Les exploitations agricoles de **MM. Reynaud, Blanc et Cie** à Son-Côt (Thai-Nguyén), Verdier à Hung-Hoa et Chaffanjon à Cat-Tru (Phu-Tho) comprenaient des plantations de théiers de 100.000, 150.000 et 350.000 pieds. La dernière seule a subsisté. L'échec des deux premières doit être attribué :

1° — à une technique insuffisante de la préparation du thé, fabriqué suivant la méthode chinoise, avec des moyens rudimentaires ;

2° — à l'incompréhension des commissionnaires en marchandises de la Métropole qui n'ont envisagé, dans cette tentative, que la réalisation d'un bénéfice immédiat et peut-être excessif, et qui ont découragé les planteurs par leurs exigences au lieu de les aider de leurs conseils.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1927)

Des coolies congédiés ont coupé au ras du sol 300 cafiers, sur la plantation de M. Reynaud, à Thai-Nguyén.

RÉSIDENCE SUPÉRIEURE

Arrêtés et décisions

N° 1161 — Arrêté désignant les membres de la commission locale
et des commissions provinciales des concessions,
(du 28 août 1928)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1928)

à THAÏ NGUYÊN :

Reynaud Joseph [fils de Louis], membre de la chambre d'agriculture du Tonkin
(membre titulaire)

THAÏ NGUYEN
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1929)

Infection de charbon symptomatique. — Le territoire du village de Lang-Dan, concession Reynaud, phu de Phô-Yên, province de Thaï-Nguyên, est déclaré en état d'infection de charbon symptomatique.

THAÏ NGUYEN
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1929)

Infection de charbon symptomatique. — Sont rapportées toutes les dispositions de l'arrêté du 2 avril 1929 déclarant en état d'infection de charbon symptomatique le territoire du village de Lang- Dan, concession Reynaud, chu de Phô-Yên, province de Thai-Nguyên.

Élections complémentaires de la chambre d'agriculture
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1930)

Dimanche, ont eu lieu des élections complémentaires de la chambre d'agriculture du Tonkin. Ont été élus : MM. Chouquet, Farreras, Pierre Guillaume, Louis Reynaud, Sarthe, Verneuil et Keppler.

Hanoï
NAISSANCE
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1932)

Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 14 mai 1932, à 18h 50, à la clinique du docteur Patterson, bd Gambetta, n° 15, de Jacques Marie Reynaud, fils de M. Joseph Louis Reynaud [fils de Louis], planteur, croix de guerre, et de Mme née Anne Claire Pauline NICOLAS, domiciliés à Son Cot (Thai-nguyên).

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos souhait au bébé.

Chambre d'agriculture du Tonkin
(*Chantecler*, 28 septembre 1933)

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 14 septembre 1933

Étaient présents :
Reynaud Louis, —

LE TYPHON DU 2-3 OCTOBRE 1933
RENSEIGNEMENTS OFFICIELS SUR LES DÉGÂTS CAUSÉS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1933)

.....
Province de Son-Tây. — D'une enquête sur place, il résulte que les plantations d'aracas de My-Khê, Mochan (Société des cafés Borel) et de Thai-Binh (Société des Plantations indochinoises Ellies-Mathée) ont relativement peu souffert.

Les pertes sont estimées par le personnel de ces domaines :

- a) Pour My-Khé, à 40 tonnes (chiffre donné par le gérant) ou 10 tonnes (chiffre plus vraisemblable donné par le caï) ;
- b) Pour Mo-chan, à 20 tonnes ;
- c) Pour Thai-Binh, à 4 tonnes.

Les charis, abîmés par dessouchage et ébranchage, ont perdu leurs fleurs et ne portent que des fruits minuscules. Mais les dégâts sont moins importants que pour les arabicas : les fruits ne se sont pas détachés.

Sur la concession de M. Reynaud, où tous les bâtiments ont été abattus, les dégâts seraient considérables. À Thai-Binh, les pertes s'évaluent à 1.000 p. ; beaucoup de bâtiments ont été endommagés.

En résumé, les planteurs, y compris M. Reynaud, estiment les pertes immédiates de 40 à 50 tonnes.

Mais il est à craindre que nombre de plants dessouchés aient eu leurs racines brisées. Sur ce point, des précisions ne pourront être données que dans huit jours. Les pertes pourraient alors atteindre 25 % de l'effectif des plantations.

Quant aux accidents de personnes, deux morts et deux blessés. De nombreuses paillettes ont été renversées. Par poutre, les dommages causés aux bâtiments administratifs sont insignifiants. La circulation est restée normale.

.....

REMERCIEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1933)

Douloureusement émus des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur petit

JACQUES

M^{me} et M. JOSEPH REYNAUD, planteur à Son-Cot, et leurs enfants prient toutes les personnes qui les ont entourés dans leur malheur de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs remerciements et de leur plus vive gratitude.

Avis de décès
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1934)

Madame Louis REYNAUD [née Icard],
M. et M^{me} Charles REYNAUD et leurs enfants,
M. et M^{me} Alexandre REYNAUD [1894-1976] et leurs enfants,
M. et M^{me} Joseph REYNAUD et leurs enfants (à Son Cot, Thai-Nguyén),
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Monsieur Louis REYNAUD,
planteur à Son Cot (province de Thai-Nguyén)
leur époux, père et grand-père, décédé à Marseille à l'âge de 72 ans.
Le présent avis tient lieu de faire part.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1937)

Madame et monsieur Joseph Reynaud, planteur à Son Cot (province de Thai-Nguyén),
Mademoiselle Mireille Reynaud,
Monsieur Louis-Michel Reynaud,
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Monsieur Auguste NICOLAS,
leur père et grand-père affectionné, décédé à Marseille le 24 décembre 1937, dans
sa 72^e année.

Hanoï
Chambre d'agriculture du Tonkin

SÉANCE D'INSTALLATION
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1938)

.....
À l'unanimité moins une voix, sont élus :

.....
Secrétaire : Joseph Reynaud,
